

**LIVRET
D'ACCUEIL**

**ECOLE
MATERNELLE**

SIMONE VEIL

**RUE DE SAINT SAVIN
17130 MONTENDRE
05 46 70 34 72
CE.0170410D@AC-POITIERS.FR**

numéro de téléphone de l'école:

05 46 70 34 72

L'école au quotidien :

L'école ouvre le matin à 8h30. Les parents et les enfants sont attendus au portail par l'enseignant-e et une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

De 12h à 13h20, les élèves sont sous la responsabilité de la commune.

Enfant mangeant à la cantine : deux services sont organisés (les classes des plus petits mangent en premier). Le menu est affiché à l'entrée de l'école. Les repas sont préparés à la cuisine de l'école maternelle sous la direction d'un cuisinier qui élabore ses menus suivant les conseils d'un diététicien. Pendant le repas, les enfants sont aidés par des agents communaux. En attendant le repas ou à sa suite, ils vont jouer dans la cour sous la surveillance d'adultes. Les plus petits vont, eux, à la sieste. A la fin de chaque mois, le Trésor Public adresse aux responsables légaux de l'enfant une facture correspondant au nombre de repas pris. Sur demande, il est possible d'opter pour le prélèvement automatique.

Enfant ne mangeant pas à la cantine : les enfants sortent de l'école à 12h et doivent être raccompagnés entre 13h20 et 13h30

La sortie des classes s'effectue à 16h10 : les parents sont attendus devant l'accès extérieur de la classe de leur enfant

Et pour la rentrée...

Un contrat d'assurance « Responsabilité civile et individuelle accident » élargi aux sorties et voyages scolaires (visites de musées, classes de découvertes, accueil périscolaire, cantine...) est obligatoire. Une attestation doit être transmise à l'école.

En début d'année scolaire, les enseignants organisent une réunion d'information dans chaque classe.

Afin d'instaurer une véritable gratuité scolaire, la commune de Montendre finance de nombreuses sorties. Il existe également une coopérative scolaire qui permet l'achat de petits matériels et contribue au financement des sorties. Elle fonctionne grâce à une cotisation (facultative) des familles et aux recettes des manifestations ou diverses actions organisées par l'école avec le soutien des parents d'élèves.

Toutes les fournitures sont payées par la municipalité et fournies par l'école. Il vous est seulement demandé de fournir à votre enfant :

- un sac à dos de taille moyenne à grande
- une paire de chaussons,
- une paire de bottes en caoutchouc
- une tenue de rechange complète (accidents pipi ou vêtements mouillés dans la cour) qui restera en permanence dans le vestiaire.
- un gobelet... le tout marqué au nom de l'enfant.

Le mot des enseignants

L'école maternelle comporte 4 classes qui accueillent les enfants âgés d'au moins 3 ans (au plus tard le 31 décembre de l'année civile pour effectuer la rentrée en septembre).

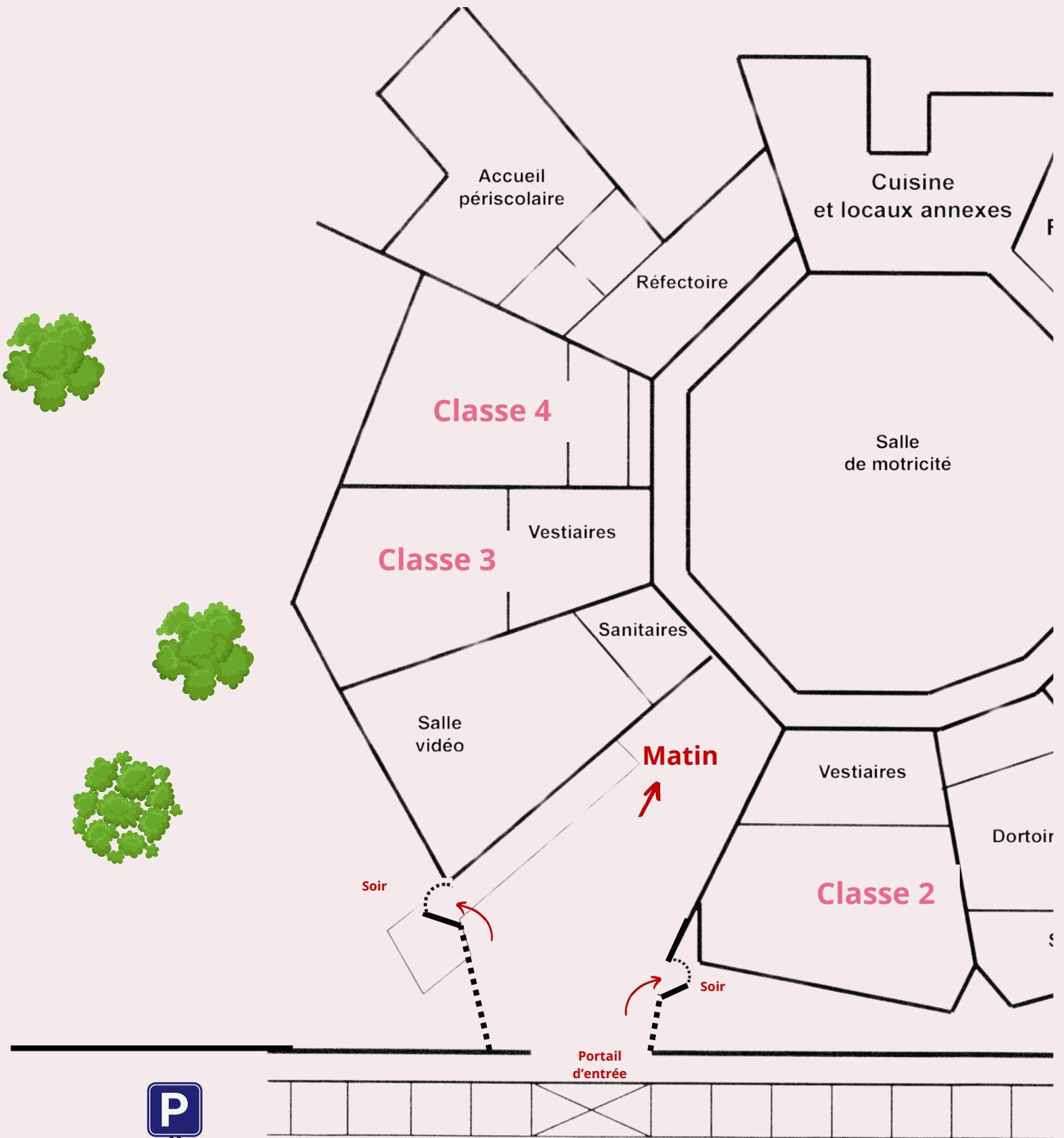
Le règlement intérieur de l'école, remis en début d'année scolaire, reprend toutes ces demandes et détaille les règles que chacun doit respecter à l'école.

Le cahier de liaison nous permet d'échanger régulièrement entre enseignants et parents : il vous informe régulièrement de la vie de l'école mais vous permet aussi de nous faire part de vos remarques et demandes.

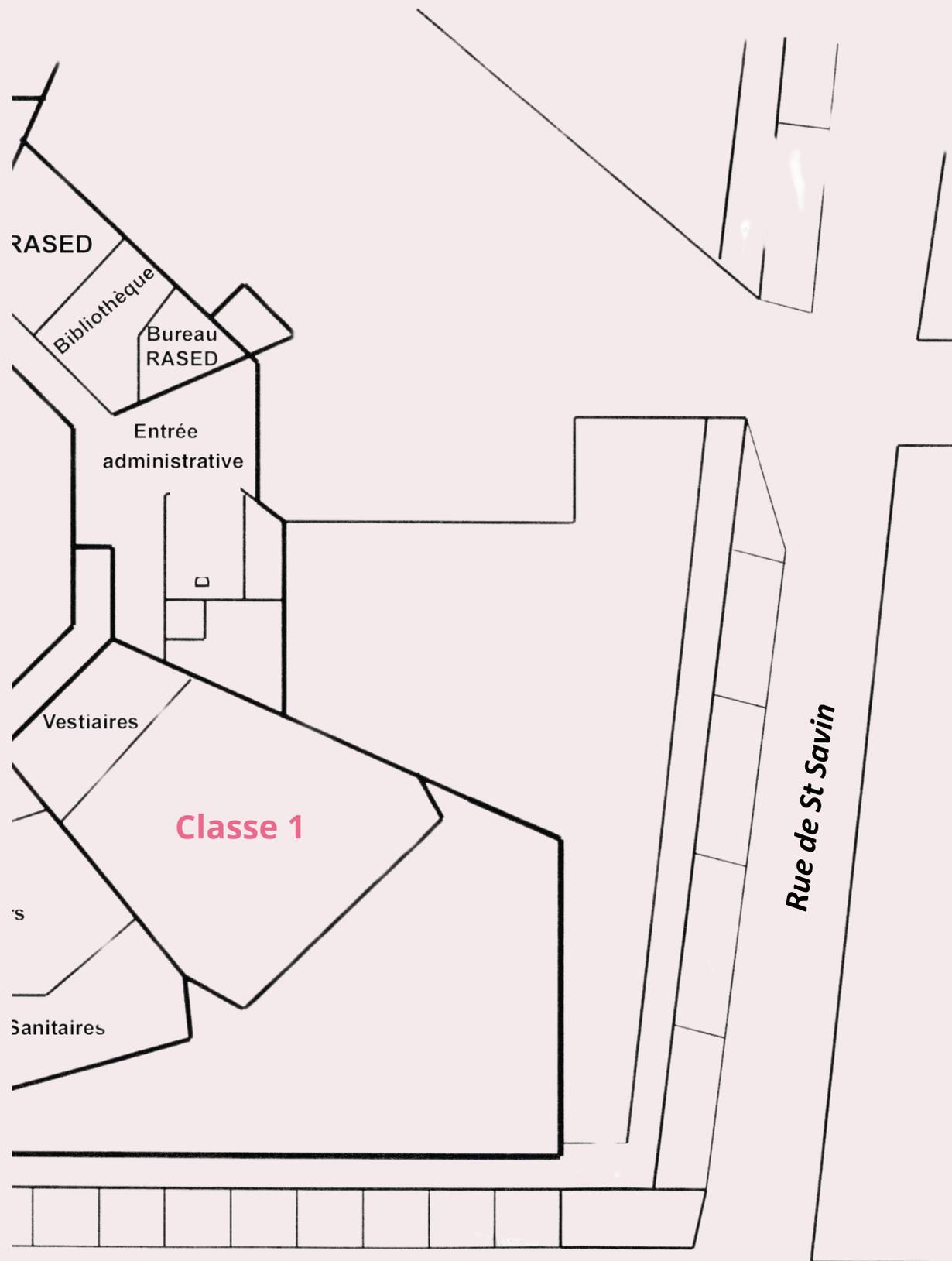
Si vous avez besoin de dialoguer avec nous de votre enfant, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et répondre à vos interrogations. Cependant, afin de ne pas perturber la classe, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous au préalable (cahier de liaison ou par email) .

HORAIRES DE L'ÉCOLE

8h40 (ouverture du portail à 8h30) -12h
13h30 (ouverture du portail à 13h20) -16h10



Le plan de l'éc



ole maternelle

Le Conseil Local des parents d'élèves FCPE

Notre association de parents d'élèves est affiliée à la FCPE qui défend les principes fondamentaux de gratuité et de laïcité de l'école.

Nous veillons à la bonne qualité de vie de nos enfants à l'école (problèmes d'effectifs, restauration scolaire, hygiène et santé, interclasse...) et à la mise à disposition des moyens suffisants pour l'égalité des chances face à l'enseignement.

Chaque année en octobre, des parents délégués de notre association sont élus pour représenter l'ensemble des parents au Conseil d'Ecole.

Celui-ci se réunit une fois par trimestre et permet aux parents élus d'échanger avec les enseignants et les représentants de la municipalité sur la vie scolaire.

N'hésitez pas à nous transmettre vos questions, remarques ou idées, car c'est notre rôle de parler au nom de tous les parents.

Les numéros de téléphone des parents élus sont affichés à l'entrée de l'école.

Mail : fcpe.montendre17@gmail.com

Le RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

L'équipe du RASED est composée d'un(e) maître spécialisé(e) et d'un(e) psychologue scolaire. Ils sont chargés, avec l'enseignant de la classe, d'aider les enfants à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leurs apprentissages et dans leur vie scolaire.

Un ou une psychologue intervient à la demande de l'enseignant et des parents. La rencontre avec votre enfant ne peut se faire sans votre autorisation.

RASED : 05 46 49 29 77

Les associations sportives et culturelles

De très nombreuses activités sont proposées par les associations à Montendre, tout au long de l'année. Pour connaître leurs activités et prendre contact, rendez-vous sur le site internet de la ville de Montendre.

Les assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles est à votre disposition au Relais Petite Enfance : 06 86 23 06 37

La Maison Pop'

Depuis plus de vingt ans, des bénévoles se relaient pour faire vivre une association de jeunesse et d'éducation populaire : LA Maison Pop'. Cette association agréée centre social et socio-culturel par la Caisse d'Allocations Familiales développe des activités culturelles, sportives, éducatives, ludiques, etc. pour favoriser le lien entre les habitants. Vivre-ensemble s'apprend dès le plus jeune âge, c'est pourquoi LA Maison Pop' met en œuvre des accueils collectifs de mineurs pour ses adhérents, c'est à dire ceux qui adhèrent à ses valeurs. Ces temps périscolaires sont construits en partenariat avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les parents, qui sont les premiers éducateurs de leur enfant.

Accueil périscolaire maternel :

Cet accueil agréé par la Direction Départementale Jeunesse et Sports est encadré par des animateurs qualifiés qui organisent des activités éducatives adaptées au rythme de l'enfant.

Les locaux sont situés dans l'école.

Ouvert le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 18h. Le goûter est fourni.

Accueil périscolaire maternel (aux heures d'ouverture) : 06 21 47 65 81

Des activités artistiques, sportives, etc.

Beaucoup d'activités me sont proposées pour occuper mes loisirs. Un sport, un art : les associations locales offrent un panel varié et accessible et souvent la première séance de découverte est offerte. La liste des associations est disponible en mairie.

Accueil de loisirs « les sept chevaliers »

05 46 70 45 76 (aux heures d'ouverture)

Le mercredi et pendant les vacances scolaires (de 7h30 jusqu' à 18h30), l'accueil de loisirs peut prendre en charge vos enfants. L'inscription est obligatoire et doit se faire auprès de l'association.

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sont payants : une participation est demandée aux parents en fonction de leurs revenus.

Renseignements :

LA Maison Pop', 11 avenue de la Gare, à Montendre.

Tél : 05 46 70 43 67.

Mail : accueil@lamaisonpop.com

Le mot du Maire

La rentrée scolaire constitue souvent un moment empreint d'appréhension, pour les élèves (tout particulièrement pour ceux qui entament leur scolarité) et leurs parents.

Afin de vous accompagner au mieux et de vous rassurer, nous avons élaboré ce document qui présente le quotidien des petits écoliers et récapitule les informations nécessaires pour une rentrée sereine.

La collectivité joue pleinement son rôle au sein de la communauté éducative : elle met à disposition des écoles publiques du 1er degré les bâtiments scolaires dont elle gère l'équipement, le fonctionnement et l'entretien, afin que les enseignants et les élèves bénéficient de locaux et d'espaces accueillants et adaptés.

Ce livret scolaire contient tous les renseignements pratiques relatifs à l'école, à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire.

Grâce à un partenariat fort entre tous les acteurs du monde éducatif, nous continuons d'apporter de nouvelles améliorations dans les bâtiments, les cours, à la cantine, avec comme seule ambition de créer et maintenir les conditions d'une scolarité épanouissante.

Nous restons à l'écoute des usagers et des acteurs du domaine éducatif pour améliorer ce qui pourrait encore l'être.

Bonne rentrée à tous et merci à tous nos personnels entièrement dévoués à la cause éducative.

Patrick GIRAUDEAU Maire de Montendre

La commission enfance jeunesse

Pour assurer un service public le plus adapté possible aux besoins, une instance de coordination se réunit au sein de la commission enfance jeunesse.

Sous l'égide de l'adjoint à la jeunesse, Christophe Boule, elle réunit l'ensemble des acteurs intervenant dans les écoles de Montendre : directeurs et directrices d'établissement, élus, La Maison Pop', les représentants des parents d'élèves FCPE, les services municipaux.

C'est un lieu de discussion et d'échanges, où peuvent aussi naître des projets. Y ont été débattus les projets de rénovations des cours d'écoles, la question des repas et tout sujet que souhaitent aborder les parties prenantes de la communauté éducative.

Renseignements Mairie de Montendre
05 46 49 20 84